

CHARTRE DE FONCTIONNEMENT

Valeurs

Adhérer à cette coopérative, c'est :

- affirmer son soutien à la création jeune public dans la pluralité de ses formes, de ses langages, de ses publics, à parité avec la création pour adultes
- adhérer à un cadre/réseau interprofessionnel de soutien à la création jeune public sur un territoire géographique : Auvergne-Rhône-Alpes
- considérer la création jeune public (spectacle vivant) comme un enjeu de société majeur
- se regrouper pour chercher ensemble et expérimenter ensemble de nouvelles façons de produire
- adhérer à/promouvoir une démarche collective et solidaire interprofessionnelle, d'économie sociale
- appliquer une démarche démocratique au sein du collectif (1 membre = 1 voix)
- Etre dans l'ouverture et l'équité / décroiser diffuseurs et compagnies / sortir de l'entre-soi
- Faire preuve de bienveillance, que ce soit parmi les membres entre eux qu'à l'égard des porteurs de projets
- vouloir expérimenter une nouvelle relation entre lieux et compagnies et entre compagnies
- mettre en commun et mettre à disposition ses moyens, compétences, connaissances et expertises dans une logique de partage et d'entraide

Enjeux

- Réunir des fonds de soutien à la création jeune public comme une source complémentaire, qui ne se substitue en rien aux aides à la création déjà existantes
- Faire sortir la création jeune public de la sous-économie
- Favoriser l'émergence
- Développer la coopération au sein d'un groupe de diffuseurs et de compagnies autour de projets artistiques
- Développer une meilleure connaissance mutuelle entre les acteurs du jeune public
- Créer une entité collective (ne jamais perdre de vue l'intérêt collectif par rapport à l'intérêt individuel)
- Favoriser la diffusion des projets (sur la Région mais aussi au niveau national)
- Donner envie d'adhérer à cette coopérative
- Informer les institutions et professionnels du secteur pour inciter tout type de lieux à adhérer
- Animer la coopérative

Objectifs

- Encourager la création contemporaine jeune public sur la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Regrouper les acteurs professionnels autour de moyens et compétences dans un principe de solidarité
- Favoriser les liens et échanges entre compagnies
- Favoriser les liens et échanges entre tous les acteurs de la création jeune public autour des problématiques et enjeux du secteur jeune public
- Accompagner le projet artistique sélectionné chaque année avant, pendant et après leur création dans la mesure des moyens de la coopérative
- S'inscrire dans un réseau interrégional
- Etre un levier pour les compagnies dont les projets sont soutenus par la coopérative

Fonctionnement

Les membres de doMino

DoMino comporte deux catégories de membres :

- ceux dont la participation annuelle minimum est de 1000€
- ceux dont la participation annuelle se situe entre 150€ et 999€

Chaque nouveau membre s'engage pour au moins 3 ans, avec maintien de sa participation sur cette durée, dont le montant minimum annuel est fixé par sa première contribution (dérogation possible en cas de grandes difficultés économiques soudaines et structurelles).

Les contributions sont versées par les membres au plus tard le 31 janvier de la saison en cours pour une création la saison suivante.

Période de versement des contributions des membres : entre le 1^{er} juillet année N et le 31 janvier année N+1 (saison N/N+1) pour le projet sélectionné en novembre année N (création saison N+1/N+2)

Les membres sont basés sur la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les membres ne peuvent pas déposer de projet la première année d'adhésion à l'association. Ce principe sera réinterrogé chaque année.

Nombre de projets soutenus par an

DoMino se fixe comme objectif de soutenir un projet par an. Ce principe sera réinterrogé chaque année en fonction des moyens réunis.

Critères d'éligibilité des projets

- Le projet de création est à l'adresse du jeune public (0-14 ans)
- La compagnie est émergente, ayant déjà présenté entre 2 et 5 spectacles, à destination du jeune public ou non.
- Le projet artistique doit s'inscrire dans le champ de la création contemporaine dans la variété de ses formes et de ses écritures, toutes disciplines confondues.
- La compagnie est domiciliée en Auvergne-Rhône-Alpes
- Justifier d'au moins 1 partenaire en coproduction numéraire et/ou en pré-achat

Pour soumettre un projet

Les porteurs de projets répondent à un appel à projet entre mi-mars et le 15 juin : envoi par courriel de

- dossier type et budget type à compléter (budget de production et budget de fonctionnement)
- une note d'intention synthétique à renseigner avec information type (jauge, nom, coordonnées, calendrier, etc.).
- lettre d'engagement du partenaire
- lettre de motivation de la compagnie pour sonder leur intérêt sur le jeune public ET comment doMino peut les accompagner

Préselection des projets

Les dossiers soumis à doMino seront répartis auprès des membres afin que chaque projet soit lu par 3 pré-instructeurs selon l'échéancier suivant, pour 2017 (pour des créations sur la saison 2018/2019) :

- 15/06-05/09 : chaque projet est lu par 3 membres
- 05/09 : 1 grosse journée d'instruction au cours de laquelle 3 projets sont retenus. Celui-ci pourra être porté à 5 maximum si la pertinence des dossiers proposés le justifie.

Selection du projet

La sélection du projet retenu aura lieu mi-octobre à l'occasion d'une journée d'échange, lundi 16 octobre pour l'année 2017, avec les équipes artistiques des projets retenus et délibération parmi les membres présents selon le principe de :

- l'argumentation positive (1 point par argument trouvé sur le projet)
- 1 membre présent = 1 voix

L'enveloppe de coproduction sera versée intégralement à la compagnie au 15 février 2018